



# Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets

## Année 2002

Direction de l'Ecologie Urbaine

COMMUNAUTE URBAINE DE DUNKERQUE  
Pertuis de la Marine  
BP 5530  
59386 Dunkerque Cedex 1

# SOMMAIRE

	page
<b>PREAMBULE</b>	<b>4</b>
<b>INTRODUCTION</b>	<b>5</b>
<b>CHIFFRES CLES</b>	<b>6</b>
<b>I./ LES INDICATEURS TECHNIQUES</b>	<b>7</b>
<b>1-1. Le territoire desservi</b>	<b>7</b>
1-1-1. <u>Périmètre et Population</u>	<u>7</u>
1-1-2. <u>Organisation</u>	<u>8</u>
1-1-2-1 : Historique	8
1-1-2-2 : l'organisation de la collecte par la CUD sur le territoire communautaire	9
1-1-2-3 : l'organisation de la collecte par le SIVOM de Bourbourg- Gravelines sur le territoire communautaire	10
1-1-2-4 : l'organisation de la collecte par le SIVOM de Bourbourg- Gravelines sur le territoire extra-communautaire	11
<b>1-2. La collecte</b>	<b>12</b>
1-2-1. <u>Tonnages collectés par la Communauté Urbaine de Dunkerque</u>	12
1-2-2. <u>Collecte des déchets provenant des ménages</u>	13
1-2-2-1 Collecte des ordures ménagères	13
1-2-2-1-1 collecte en porte à porte	13
✓La poubelle « bleue »	14
✓La poubelle « verte »	14
✓Collecte des non-recyclables : la poubelle « marron »	15
1-2-2-1-2 Collecte en apport volontaire	15

1-2-2-2 Collecte des encombrants et des déchets ménagers spécifiques	17
✓ Localisation et conditions d'accès des déchetteries	18
✓ Quantité et nature des déchets apportés en déchetteries	19
✓ Fréquentation des déchetteries	20
1-2-2-3 Sensibilisation au tri et réduction des flux de déchets collectés	21
1-2-2-4 Services assurés en dehors du service public	21
1-2-3. <u>Déchets ne provenant pas des ménages mais pris en charge par le service public</u>	22
1-2-3-1 Déchets de cantonnages	22
1-2-3-2 Déchets banals des activités économiques (DAC)	23
<b>1-3. Le traitement des déchets ménagers et assimilés</b>	<b>24</b>
1-3-1. <u>Localisation des unités de traitement utilisées par la CUD</u>	25
1-3-2. <u>Modes de traitement et valorisation</u>	25
1-3-3. <u>Bilan-matière synthétique</u>	26
1-3-4. <u>Performance de la collecte en porte à porte sélective ou « séparative »</u>	26
1-3-5. <u>Performance de la collecte en apport volontaire à travers le réseau des déchetteries</u>	27
<b>1-4. Les mesures de prévention et de sécurité au travail</b>	<b>29</b>
1-4-1. <u>Dans la collecte et le transport</u>	29
1-4-2. <u>Dans le processus de tri</u>	29
<b>II./ LES INDICATEURS FINANCIERS</b>	<b>30</b>
<b>2-1. Prestations du service exercées en régie directe : la collecte</b>	<b>30</b>
2-1-1 : <u>Méthode de calcul</u>	30
2-1-2 . <u>Coût estimé de la collecte en porte à porte /site de Petite-Synthe</u>	31
2-1-3 . <u>Coût estimé de la collecte en porte à porte /site de</u>	

<u>Gravelines</u>	32
2-1-4 <u>.Coût estimé de la précollecte</u>	33
2-1-5 <u>.Coût estimé de la collecte en apport volontaire par le réseau des déchetteries communautaires</u>	34
<b>2-2. Prestations du service confiées à des prestataires extérieurs : le tri et l'élimination</b>	<b>35</b>
<b>2-3. Evolution des dépenses</b>	<b>35</b>
2-3-1 <u>.évolution des dépenses externalisées</u>	35
2-3-2 <u>.évolution globale des dépenses du service</u>	36
<b>2-4. Modalités de financement du service</b>	<b>36</b>
<b>2-5. Indicateurs financiers complémentaires</b>	<b>37</b>
2-5-1 <u>.Tarifs de redevances pour services rendus</u>	37
– redevance spéciale	37
– apports en déchetterie	38
2-5-2 <u>.Aides perçues</u>	38
<b>III./ EVENEMENTS MARQUANTS</b>	<b>39</b>
3-1 <u>.Animations / Campagnes de communication</u>	39
3-2 <u>.Amélioration du service sur la partie communautaire du SIVOM40</u>	
Annexe 1 : Bilan matière 2002 détaillé	
41	
Annexe 2 : Bilan-matière par déchetterie	42
Lexique	43

## PREAMBULE

La loi n° 95-101 du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement, dite «loi Barnier» met l'accent sur la transparence et l'information des usagers. Dans cet objectif, la loi précise que chaque président d'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI), tel que la Communauté Urbaine de Dunkerque, doit présenter « **un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers** » et le mettre à disposition du public.

Ce rapport contribue donc à mieux connaître et faire connaître, les conditions techniques, organisationnelles et économiques dans lesquelles le service public d'élimination des déchets est exécuté.

Le rapport, afférent à l'année 2001, a été présenté au Conseil de Communauté du 17 octobre 2002.

## ***INTRODUCTION***

L'année 2002 se caractérise par trois évènements importants qui illustrent de manière très nette les orientations prises par la Communauté en matière de gestion des déchets.

La première illustration de ces orientations concerne l'exercice direct de notre compétence en matière de gestion des déchets qui s'est traduit, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2002 par la reprise en gestion directe de l'organisation de la collecte et du traitement des déchets sur les communes communautaires du SIVOM.

Ce transfert aura permis d'offrir depuis cette date un niveau de service identique à l'ensemble des habitants de la CUD.

Le deuxième évènement marquant de cette année 2002 aura été la forte augmentation (+25%) des coûts de traitement subis par notre établissement à l'occasion de la passation d'un nouveau contrat de mise en enfouissement technique d'une grande partie de nos déchets.

Cette augmentation montre, s'il en est besoin, le bien-fondé d'une maîtrise communautaire des équipements de traitement des déchets que seront les centres de valorisation organique et de valorisation énergétique.

Enfin, le dernier élément remarquable touche à l'évolution des gisements de déchets à prendre en charge. En effet, l'année 2002 confirme la tendance déjà observée en 2001 de stabilisation de la production d'ordures ménagères, ce qui n'est pas encore le cas des déchets encombrants (+12%).

Ces éléments tendanciels confirment les options prises par la CUD en matière de développement d'installations de traitement.

## L'ANNEE 2002 EN QUELQUES CHIFFRES-CLES

### CARACTERISTIQUES du SERVICE

#### Ordures ménagères

Pour l'habitat individuel, la collecte s'effectue en porte à porte en mode C3 (tri-hebdomadaire) à raison d'une collecte sélective et de deux collectes résiduelles (non-recyclables).

Pour l'habitat collectif, la collecte est également de fréquence C3, ou de fréquence C2 si les immeubles ne sont pas dotés de bacs bleus mais de points d'apport volontaire (lesquels sont collectés de une à plusieurs fois par mois).

#### Encombrants

La collecte s'effectue en apport volontaire par le réseau de 5 déchetteries réparties sur le territoire communautaire, mais également en porte à porte par les Villes.

### EFFECTIFS du SERVICE

Site de Petite-Synthe : 195 agents

Site de Gravelines : 39 agents

### TONNAGES COLLECTES

-93.821 Tonnes d'Ordures Ménagères et assimilés collectés en porte à porte et en apport volontaire

-30.641 Tonnes de déchets « encombrants » collectés par apport volontaire en déchetteries et en porte à porte par les Villes

-9.543 Tonnes de déchets de « cantonnages »

**Soit un total de 134.005 Tonnes de déchets collectés en 2002 sur le territoire de la CUD**

### COUT DU SERVICE

Budget global du service (compte administratif 2002) :

Section de fonctionnement : 24.762.520 euros

Section investissement : 9.047.266 euros

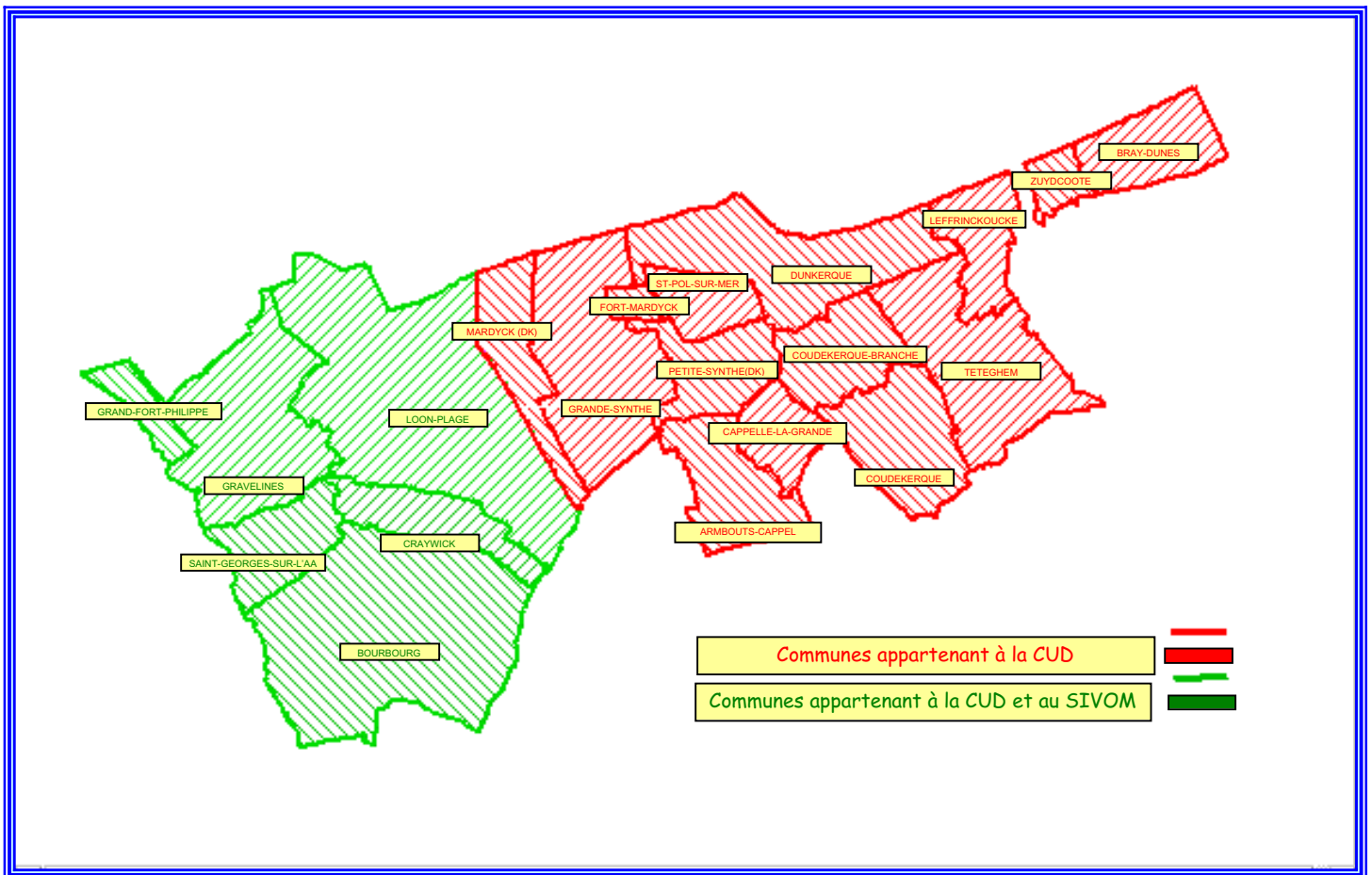
Coût moyen de la tonne collectée : 103 euros

Coût moyen de la tonne traitée (dépenses externalisées) : environ 80 euros

# I./LES INDICATEURS TECHNIQUES

## 1-1. LE TERRITOIRE DESSERVI

### 1-1-1 Périmètre et Population



<b>Communes</b> population sans doubles comptes	<b>Recensement</b> <b>général de 1990</b>	<b>Recensement</b> <b>général de 1999</b>	<b>Variation en</b> <b>%</b>
Armbouts-Cappel	2 656	2 677	+0,79
Bourbourg*	7 106	6 908	-2,79
Bray-Dunes	4 755	4 557	-4,16
Cappelle-La-Grande	8 908	8 613	-3,31
Coudekerque	903	1 080	+19,60
Coudekerque-Branche	23 644	24 152	+2,15
Craywick*	382	464	+21,47
Dunkerque	70 331	70 850	+0,74
Fort-Mardyck	4 074	3 770	-7,46
Grande-Synthe	24 362	23 247	-4,58
Grand-Fort-Philippe*	6 477	6 078	-6,16
Gravelines*	12 336	12 430	+0,76
Leffrinckoucke	4 641	4 949	+6,64
Loon-Plage*	6 435	6 510	+1,17
St Georges sur l'Aa*	250	268	+7,2
St Pol sur Mer	23 832	23 337	-2,08
Teteghem	5 839	7 237	+23,94
Zuydcoote	1 617	1 578	-2,41
<b>Total 18 communes</b>	<b>208 548</b>	<b>208 705</b>	<b>+0,075</b>

*\*Communes appartenant à la fois à la CUD et au SIVOM*

## **1-1-2.Organisation**

### ***1-1-2-1 : Historique***

La Communauté Urbaine de Dunkerque (CUD) exerce depuis sa création (1969) les compétences de collecte et de traitement des ordures ménagères (OM).

Compte-tenu de la préexistence du SIVOM du canton de Bourbourg-Gravelines à la CUD, la répartition des compétences entre les deux collectivités a longtemps été la suivante :

1 – La CUD assurait la collecte en porte à porte sur le territoire de 12 communes n'appartenant pas au SIVOM de Bourbourg-Gravelines, à savoir : Armbouts-Cappel, Bray-Dunes, Cappelle-la-Grande, Coudekerque, Coudekerque-Branche, Dunkerque, Fort-Mardyck, Grande-Synthe, Leffrinckoucke, Saint-Pol sur mer, Teteghem, Zuydcoote.

Le traitement des déchets des communes précitées était assuré par l'usine de traitement des ordures ménagères de Petite-Synthe.

2 – Le SIVOM était prestataire de service pour le compte de la CUD en ce qui concerne la collecte des ordures ménagères produites sur le territoire des 6 communes de son territoire appartenant à la Communauté Urbaine, à savoir : Bourbourg, Craywick, Grand-Fort-Philippe, Gravelines, Loon-Plage, Saint-Georges sur l’Aa, s’agissant d’une compétence prévue par ses statuts. La collecte des OM étant une des compétences obligatoires dévolues par la loi aux Communautés Urbaines, le SIVOM facturait alors à la CUD le coût de cette prestation.

Le traitement des déchets produits par les communes précitées était assuré par l’usine d’incinération de Saint-Georges sur l’Aa. A la fermeture de celle-ci en 1995, le SIVOM a passé une convention avec la CUD pour que celle-ci prenne en charge ces déchets dans l’usine de Petite-Synthe.

Cette organisation a prévalu jusqu’au 31 décembre 2001.

Or ce domaine d’intervention fait partie des compétences qui doivent être exercées de manière obligatoire par la Communauté Urbaine sur l’ensemble de son territoire.

Ainsi, en application de la loi du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale (dite loi « Chevènement »), et dans un souci de cohérence et d’équité du service envers les usagers, il a été mis fin à cette organisation le 1<sup>er</sup> janvier 2002, date à partir de laquelle la CUD a repris l’exercice de l’ensemble de la compétence « déchets » sur la totalité du territoire de ses communes membres.

#### ***1-1-2-2 : L’organisation de la collecte par la CUD sur le territoire communautaire***

- La collecte des OM en porte à porte s’effectue depuis l’origine sur le territoire communautaire en régie directe (moyens humains et matériels communautaires) au départ du site de Petite-Synthe (site de l’ancienne usine d’incinération).

L’effectif à ce jour se répartit comme suit :

-132 agents directement affectés à la collecte en porte à porte (chauffeurs et rippeurs) et chefs d’équipe mobilisés sur 32 bennes à ordures ménagères  
-9 agents dits « de précollecte » (fourniture de récipients à la population, dotée à ce jour d’environ 130.000 bacs, dont il faut en permanence assurer l’entretien ou le remplacement)

- La collecte en apport volontaire, qui s'effectue par le réseau des déchetteries (exploitées en régie directe depuis l'année 2000) ou encore par le biais de « cloches » au pied des habitats collectifs, concerne 34 personnes (chauffeurs et gardiens de déchetteries).

En outre :

3 personnes sont chargées de la pesée

3 personnes assurent des missions de développement

4 conseillers mettent en œuvre la politique d'incitation au tri sélectif

12 personnes sont affectées à des missions financières/ administratives /de gestion des stocks.

Depuis le 4 juillet 1998, date de la fermeture de l'usine d'incinération des ordures ménagères de Petite-Synthe, la CUD assure le transfert des déchets collectés jusqu'à ce site, d'où ils sont ensuite emportés par des sociétés privées avec lesquelles la CUD a contracté en vue de leur élimination.

### ***1-1-2-3 : L'organisation de la collecte par le SIVOM de Bourbourg-Gravelines sur le territoire communautaire***

En application de la décision de reprendre l'exercice de la collecte des déchets ménagers, l'ensemble des moyens affectés par le SIVOM de Bourbourg-Gravelines à cette compétence ont été intégrés aux services communautaires au 31 mars 2002 avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2002, à savoir :

#### Des moyens humains :

39 agents se répartissant comme suit :

- 34 agents de collecte (chauffeurs et rippeurs)
- 2 mécaniciens
- une femme de service
- une responsable administrative
- un agent administratif comptable

#### Des moyens matériels :

- 9 bennes à ordures ménagères de 8 ans de moyenne d'âge dont 2 sont adaptées exclusivement à la collecte sélective.

- des locaux d'une superficie de 950 m<sub>2</sub> environ, mis à disposition à titre onéreux par la Ville de Gravelines.



Les principales actions menées par les services de la Communauté Urbaine consécutivement à la reprise de la compétence sont les suivants :

- ✓ L'organisation des tournées n'a pas été modifiée.
- ✓ A l'instar des 12 autres communes, la collecte des déchets est assurée durant les jours fériés, à l'exception des 1<sup>er</sup> mai, 25 décembre et 1<sup>er</sup> janvier .
- ✓ La mécanisation de la collecte a été réalisée (1691 bacs marron et 1005 bacs bleus distribués en 2002). Cette opération consiste à doter chaque usager de bacs à roulettes réglementaires et à équiper chaque benne de collecte des moyens de vidage de bacs automatisé. La fin de cette action de modernisation des équipements est programmée en 2003. Le nouveau dispositif permet d'assurer une collecte des déchets en améliorant de manière significative :
  - la sécurité des agents de ramassage en évitant la présence de sacs sur la voie publique et la préhension manuelle des bacs,
  - la propreté urbaine,
  - le volume de stockage des déchets chez l'utilisateur grâce à une augmentation de la capacité moyenne des bacs de collecte.
- ✓ L'adaptation des volumes des bacs bleus destinés à recevoir les déchets d'emballage et le papier. À ce titre, environ 8 % des volumes de bacs ont été revus, ce qui représente une distribution de 1005 bacs en 2002. Cette opération doit permettre d'améliorer le captage des volumes de déchets d'emballage produits par les usagers et par là même de diminuer la quantité de déchets résiduels ne pouvant pas faire l'objet d'un recyclage.
- ✓ Le n° vert communautaire **0800 44 45 57** (appel gratuit) pour tout type de requête est à disposition des usagers
- ✓ Les animations, visites et opérations de sensibilisation des usagers organisées par la Direction de l'Ecologie Urbaine ont été étendues à l'ensemble des communes de la CUD.
- ✓ Dans un souci d'équité, l'application du dispositif dit de « redevance spéciale », destiné à assurer la collecte des déchets artisanaux et commerciaux assimilables aux ordures ménagères a été étendu aux redevables potentiels.(Cette action a nécessité la réalisation de 388 enquêtes auprès des artisans et commerçants des 6 communes concernées).

#### ***1-1-2-4 : L'organisation de la collecte par le SIVOM de Bourbourg-Gravelines sur le territoire extra-communautaire***

A la suite de la reprise de compétences de la collecte des ordures ménagères sur les 6 communes du SIVOM appartenant à la Communauté Urbaine et au transfert des moyens affectés à l'exercice de ce service, le SIVOM a sollicité la CUD afin qu'elle assure de manière transitoire cette prestation sur le territoire des communes du SIVOM extérieures au périmètre communautaire, à savoir :

- Spycker
- Brouckerque
- Drincham,
- Looberghe,
- Saint-Pierrebrouck,
- Cappellebrouck,
- Holque,
- Millam,
- Watten,
- Wulverdinghe,
- Saint Momelin



C'est ainsi qu'à titre exceptionnel et transitoire, la CUD a assuré la collecte, le transport et le traitement des déchets produits par les habitants des communes visées ci-dessus.

Le SIVOM en contrepartie a versé à la CUD une redevance calculée en fonction des tonnes collectées au tarif de 85 Euros TTC /tonne pour la collecte et 72,25 Euros TTC /tonne pour le traitement.

### **1-2. LA COLLECTE**

#### **1-2-1. Tonnages collectés par la Communauté Urbaine de Dunkerque**

Le territoire de la **Communauté Urbaine de Dunkerque (CUD)** rassemble aujourd'hui 210.000 habitants répartis sur 18 communes. Chaque année, entre 130.000 et 140.000 tonnes de déchets sont collectés par la CUD.

Cette masse de déchets se répartit en 2002 de la façon suivante :

- 94.000 tonnes d'ordures ménagères et déchets assimilés (ceux produits par les artisans, les commerçants et les services), ce qui représente environ 450 kilos par personne et par an ;
- 26.000 tonnes de déchets « encombrants » collectés en apport volontaire par le réseau des 5 déchetteries
- 5.000 tonnes de déchets dits de « cantonnage » issues de l'activité des services techniques de la CUD ; ce tonnage ne représente qu'une partie des déchets de cantonnage produits sur le territoire de la Communauté Urbaine de Dunkerque, puisque les services techniques des villes produisent également ce type de déchets. Une partie de ces derniers est prise en charge par la CUD au travers de conventions (cf §1-2-3-1).

#### ➤ Evolution des tonnages collectés

	<b>Ordures ménagères</b>	<b>Déchets encombrants</b>	<b>Déchets spécifiques</b>	<b>Cantonnages (services communautaires uniquement)</b>	<b>Total</b>
<b>Total 2000</b>	94.226	22.575	232	4.506	121.539
<b>Total 2001</b>	94.005	23.034*	271	4.097	121.407
<b>Total 2002</b>	93.821	25.779	302	4.827	124.729
<b>Evolution 2001-2002</b>	<b>-0,2%</b>	<b>+12%</b>	<b>+ 11%</b>	<b>+18%</b>	<b>+2,74%</b>

*\*NB : chiffres du rapport 2001 erronés (non consolidés)*

L'analyse rapide du tableau ci-dessus permet de constater que :

- la production d'ordures ménagères sur le territoire de la CUD est stabilisée
- les déchetteries communautaires connaissent un succès grandissant : puisqu'on peut noter une croissance de 12% des apports de déchets entre 2001 et 2002 et de 11% des dépôts de déchets ménagers spécifiques sur cette même période.

## 1-2-2 Collecte des déchets provenant des ménages

### 1-2-2-1 Collecte des ordures ménagères

#### 1-2-2-1-1 Collecte en porte à porte

La collecte en porte à porte des ordures ménagères est réalisée selon les secteurs concernés à l'aide de plusieurs types de bacs.

- les bacs bleus sont destinés à recevoir tous les déchets d'emballage et le papier
- les bacs verts sont destinés à recevoir les bio-déchets (déchets de cuisine, déchets de jardin et papier-cartons « sales »)
- les bacs marron sont destinés à recevoir les déchets résiduels n'ayant pas pu faire l'objet d'un tri



#### **\* La poubelle « bleue »**

La CUD a été la première collectivité en France à pratiquer depuis 1989, une collecte **sélective en porte à porte et le tri à échelle industrielle** avec la création de la SEM TRISELEC. Elle a été également une des premières à être entrée dans le dispositif Eco-Emballages pour assurer le recyclage de ses déchets.

Les déchets concernés par cette collecte (dite « bleue ») sont les emballages en verre, en plastique et en métal, les papiers et les cartons. Ils sont acheminés vers le centre de tri géré par la SEM TRISELEC à Petite-Synthe pour y être triés selon les différentes catégories de produits recyclables et orientés vers les filières de valorisation.

Cette collecte sélective s'effectue en porte à porte pour l'ensemble de l'habitat pavillonnaire et pour environ 1/3 de l'habitat collectif .

#### **\*La poubelle « verte »**

Une collecte sélective des bio-déchets est organisée depuis 1998 en opération de démonstration sur le territoire de Coudekerque-Village, avec des bacs « verts » dont le contenu (déchets de cuisine, tontes de gazon, petits branchages, papiers-

cartons « sales ») est acheminé sur le Centre de transfert de Petite-Synthe pour être acheminé sur un centre de compostage (le Centre de Valorisation Organique à partir de 2005).

Ce test est destiné à préparer la mise en œuvre de la collecte sélective des déchets verts et fermentescibles dans le but d'atteindre l'objectif fixé par le plan d'élimination des déchets ménagers et assimilés du Département du Nord approuvé en novembre 2001 imposant une collecte sélective des déchets verts et fermentescibles dans toutes les communes du Nord dès le 1<sup>er</sup> juillet 2005, ainsi qu'une obligation de résultat de 50% de recyclage pour l'habitat pavillonnaire à atteindre en 2008.

Concrètement, sur l'habitat pavillonnaire et rural, un des deux ramassages actuel de la poubelle « marron » a été remplacé par celui de la poubelle verte. Le choix d'une collecte de substitution et non par adjonction se justifie par le fait que 60% environ des déchets présents dans la poubelle marron sont biodégradables, ce qui permet à l'usager d'organiser un transfert de déchets de la poubelle marron vers la verte. En outre, les usagers des zones éligibles à la poubelle verte ont le choix entre le bac vert et le composteur ; étant entendu que l'utilisation de ce dernier diminue la quantité de déchets ramassés, donc permet la maîtrise des coûts du service.

#### ✓ **Collecte des non-recyclables : la poubelle « marron »**

La collecte résiduelle (bac « marron ») est organisée en porte à porte sur l'ensemble du périmètre communautaire

Le contenu des bacs marrons est acheminé sur le site de l'ancienne usine d'incinération des ordures ménagères de Petite Synthe, reconvertie en centre de transfert.

Le service de collecte effectue un ramassage hebdomadaire de la poubelle « bleue » et deux ramassages hebdomadaires de la poubelle « marron ».

<i>Collecte en porte à porte</i>	<i>Fréquence hebdomadaire</i>	<i>Population concernée</i>	<i>Tonnages collectés</i>			
			<i>2000</i>	<i>2001</i>	<i>2002</i>	<i>évolution (2000-2002)</i>
<b>Bac bleu</b>	1	210.000	21.759	22.270	22.789	+4,7%
<b>Bac vert</b>	1 (substitution à une collecte « marron »)	1 100	174	181	214	+23%
<b>Bac marron</b>	2	210.000	71.140	70.380	69.704	-2%
<b>total</b>	3		93.073	92.831	92.707	-0,4%

### **1-2-2-1-2 Collecte en apport volontaire (AV)**

La CUD mène une politique incitative pour favoriser l'équipement de nouveaux immeubles ou des immeubles réhabilités en bacs de collecte en porte à porte (bacs à roulettes bleus), prioritairement à l'aménagement de nouveaux points de captage.

Ce changement de mode collecte vise à obtenir un meilleur taux de captage des matières recyclables.

En effet, s'agissant du bac bleu, le taux de captage est compris entre 10% et 20% avec 70% à 80% de produits recyclables, tandis que s'agissant de l'apport volontaire, le taux de captage varie entre 3% et 10% avec 90% de produits recyclables. Il est bien entendu que ces résultats varient selon les résidences, les facilités d'accès et d'usage des points de collecte et la communication qui y est dispensée.

Les gestionnaires d'immeubles enclins à transformer leurs locaux pour y accueillir des bacs à roulettes peuvent être financés pour partie par l'ADEME (à hauteur de 45 euros par logement) ; la Communauté Urbaine quant à elle finance la totalité des récipients de collecte et la communication qui y est associée.

Les objectifs visés par ces actions sont une amélioration de la qualité et de la quantité des déchets recyclables recueillis sur le territoire communautaire.

En 2002, 1300 logements supplémentaires ont ainsi changé de mode de collecte, ce qui représente environ 500 tonnes supplémentaires de produits recyclables collectés en habitat vertical.

Cette marge de progression si elle est lente, reste constante dans le temps.

Outre le remplacement des récipients d'apport volontaire par les bacs bleus, la campagne de réaménagement du parc des conteneurs d'apports volontaires devrait conforter cette progression.

De nouveaux conteneurs d'apports volontaires multiproduits de marque ECOVERT (ci-contre) insonorisés et de couleur identique à la poubelle bleue prennent place progressivement sur le territoire communautaire.



Une trentaine de ces nouveaux conteneurs sont en place sur Dunkerque-centre à l'issue du premier trimestre 2003.

En outre, les anciens bi-flux métalliques de couleur vert clair vétustes seront progressivement éliminés à l'échéance de 2005.

En conclusion, il convient de noter la nécessité pour la Communauté Urbaine de prendre connaissance des projets d'aménagement publics ou privés très en amont de leur réalisation, et ce pour faciliter l'intégration en leur sein de la problématique du tri sélectif. En effet, un travail de conseil et de soutien dans la démarche de projet est proposé systématiquement par les services de la CUD (service Développement de la Gestion des Déchets Urbains à la Direction de l'Ecologie Urbaine), afin de déterminer les besoins précis de chaque immeuble, et veiller à leur adéquation avec le système global mis en place par la CUD.

<i>Type de déchets</i>	<i>Nombre de points de regroupement</i>	<i>Population concernée</i>	<i>Tonnages collectés</i>			
			<i>2000</i>	<i>2001</i>	<i>2002</i>	<i>Evolution (2000 2002)</i>
<b>Propres et secs</b>	<b>150</b>	20 000 (2/3 de l'habitat collectif)	521	401	462	-11%
<b>Résiduels</b>	<b>8</b>	Population éloignée des tournées de collecte et des déchetteries (campings, port de plaisance, etc.)	633	773	652	+3%

On constate une baisse des tonnages de déchets recyclables collectés par apport volontaire compte tenu de l'extinction programmée de la collecte sélective en porte à porte sur l'habitat collectif.

### **1-2-2-2 Collecte des déchets « encombrants » et des déchets ménagers spécifiques**

La CUD offre un service de déchetteries destiné à la collecte en apport volontaire pour les particuliers des déchets dits « encombrants » (déchets verts, ferrailles, papiers-cartons, gravats et « tout-venant ») et des déchets dits « spécifiques » (batteries, vêtements, huiles, emballages souillés, déchets ménagers spéciaux) au travers de ses déchetteries, dont la gestion est assurée en régie directe depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2000.

L'une des cinq déchetteries, celle située à Coudekerque, a fermé définitivement ses portes le 1er septembre 2002, et ce compte-tenu de sa situation excentrée et de sa proximité avec celle de Rosendaël. Les usagers ont été invités à utiliser les deux déchetteries les plus proches : Rosendaël et Petite-Synthe.

## ➤ Localisation et conditions d'accès des déchetteries



## Horaires d'ouverture des déchetteries

<i>Déchets réceptionnés dans les cinq déchetteries</i>	<i>*Période estivale : du 1<sup>er</sup> lundi de mars au dernier dimanche d'octobre (sauf le 1<sup>er</sup> mai)</i>	<i>*Période hivernale : le reste de l'année (sauf le 1<sup>er</sup> janvier et le 25 décembre)</i>
<b>gravats, encombrants, déchets verts, ferrailles, papiers-cartons, textiles, huiles usagées, ampoules-néons, batteries, piles, radios, peintures</b>	Du lundi au vendredi de 8h45 à 12h30 et de 14h00 à 19h00  Le samedi de 8h00 à 19h00  Le dimanche et les jours fériés de 8h00 à 13h00	Du lundi au vendredi de 8h45 à 12h30 et de 14h00 à 17h30  Le samedi de 8h30 à 18h00  Le dimanche et les jours fériés de 8h30 à 12h30

Une telle amplitude horaire d'ouverture est rendue possible par la mobilisation d'un pool de 17 gardiens de déchetteries.

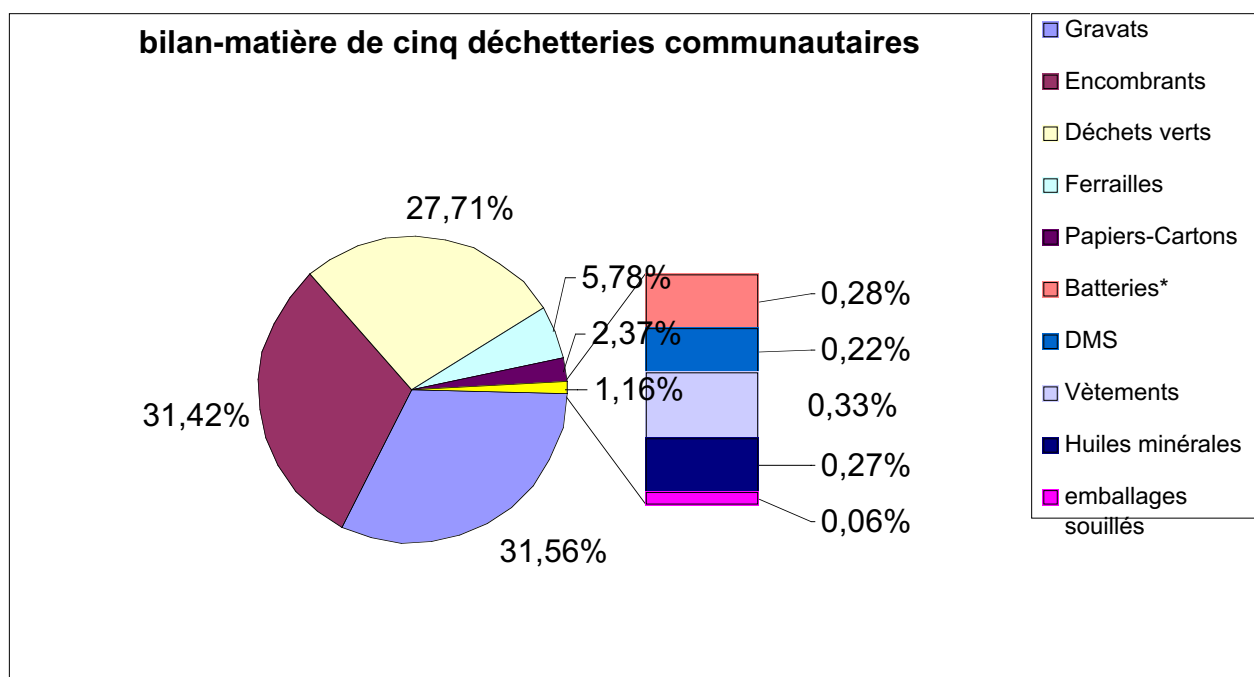
➤ **Quantité et nature des déchets apportés en déchetteries et en bennes de déchets verts**

	2000	2001	2002	part du total en 2002 en %	évolution en %	
					2000/2001	2001/2002
<b>Gravats</b>	6 954,69	7 388,01	8 231,96	31,56	6,23	11,42
<b>Encombrants (« mélange »)</b>	7 329,86	7 730,47	8 194,98	31,42	5,47	6,01
<b>Déchets verts*</b>	6.458,09	6.006,21	7.226,48	27,71	-7	20,32
<b>Ferrailles</b>	1 271,54	1 347,37	1 508,85	5,78	5,96	11,98
<b>Papiers-Cartons</b>	559,96	563,46	616,86	2,37	0,63	9,48
<b>Déchets spécifiques**</b>	232,83	271,2	303,01	1,16	16,48	11,73
<b>total ***</b>	<b>22.806</b>	<b>23.307</b>	<b>26.082</b>	<b>100,00%</b>	<b>2,19</b>	<b>11,91</b>

\* y compris bennes d'apport volontaire

\*\* déchets spécifiques : batteries ; DMS ; vêtements ; huiles minérales ; emballages souillés

\*\*\* pour le bilan -matière détaillé par déchetterie et par type de déchet voir annexe n°2



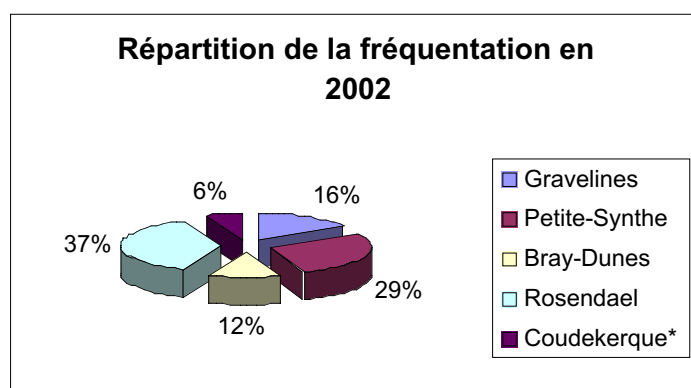
En l'espace de trois ans (de 2000 à 2002), le tonnage total des matériaux apportés en déchetteries a augmenté de 14% .

## ➤ Fréquentation des déchetteries

	2000	2001	2002	part du total en 2002	évolution 2000-2002
<b>Gravelines</b>	39 114	49 178	53 057	15,90%	35,65%
<b>Petite-Synthe</b>	73 128	80 531	96 393	28,89%	31,81%
<b>Bray-Dunes</b>	26 966	29 990	38 711	11,60%	43,55%
<b>Rosendael</b>	97 620	104 704	126 263	37,85%	29,34%
<b>Coudekerque*</b>	19 270	27 563	19 181	5,75%	-0,46%
<b>total</b>	256 098	291 966	333 605	100,00%	30,26%

\* 8 mois d'exploitation

Cette progression supérieure à 30 % de la fréquentation des déchetteries ces trois dernières années témoigne du succès grandissant de ces équipements de proximité auprès du public.



Outre la collecte par apport direct des particuliers en déchetteries, il convient de noter deux autres modes de collecte des déchets dits « encombrants » :

- les déchets encombrants des ménages collectés en porte à porte par les municipalités (puis acheminés vers le centre de transfert de Petite-Synthe)
- de manière plus marginale, les déchets verts des ménages collectés par le biais de bennes (5) installées de manière hebdomadaire ou bi-hebdomadaire sur le domaine public de mi-mars à mi-novembre sur les communes d'Armbouts-Cappel, Cappelle-la-Grande, Fort-Mardyck, Grand-Fort-Philippe (benne à demeure) et Saint-Pol.

### **1-2-2-3 Sensibilisation au tri et réduction des flux des déchets collectés**

La Direction de l'Ecologie Urbaine mène chaque année un certain nombre d'actions de sensibilisation à destination des enfants ou des agents en vue de développer un meilleur geste de tri et la recherche de la réduction des déchets à la source.

En 2002, plus de 2 600 élèves (toutes classes confondues) ont été concernés par des animations proposées en milieu scolaire (spectacle de marionnettes, etc.) ; et plus de 2.000 personnes ont visité le centre de tri TRISELEC.

Enfin, de nouveaux guides du tri à destination des commerçants et des futurs utilisateurs de la poubelle verte ont été édités et une présence active a été assurée à de nombreuses manifestations du type : salon des métiers, journées de l'environnement, fête de la science et salon de l'habitat.

### **1-2-2-4 Services assurés en dehors du service public**

- Communauté Emmaüs

À l'instar de toutes les Communautés Emmaüs de France, celle de Dunkerque (basée à Grande Synthe) a pour activité de récupérer divers objets, les trier, les réparer dans ses ateliers ou les recycler (en récupérant les pièces détachées), puis de les revendre, soit à des particuliers, soit à des entreprises de recyclage (cas des ferrailles, des papiers-cartons, notamment).

Cette activité permet d'assurer à chacun des 40 compagnons sa subsistance et de salarier 7 personnes (6,5 équivalents temps plein).

Elle donne aussi à la Communauté la possibilité d'aider des personnes, des associations ou des projets de son environnement proche et d'engager des actions de solidarité.

À titre indicatif, la Communauté Emmaüs de Dunkerque récupère par la collecte en porte à porte un volume hebdomadaire équivalent à 22 camions-bennes (hors filière bois) de déchets du type : gros et petit électroménager, vélos, palettes de bois, linges, meubles.

De ces déchets, seulement 3 à 4 camions de même volume de déchets irrécupérables sont remis dans le circuit classique des filières de traitement (des

bennes de récupération sont à cet effet mise à disposition par la Communauté urbaine).

- Le Relais :

Émanation d'Emmaüs, le Relais collecte les textiles depuis 1985, les trie pour les revendre ou les redistribuer.

C'est la création d'emplois (agents de collecte, trieurs, vendeurs, coupeurs...) qui est l'objectif principal de cette association / entreprise d'insertion.

Depuis 1998, la collecte en porte à porte effectuée par le Relais est mensuelle pour les 80.000 foyers de la Communauté Urbaine de Dunkerque.

En outre, une collecte en apport volontaire est organisée en différents points du territoire ( principalement centres commerciaux, déchetteries,...)

Aujourd'hui, 25 tonnes de textiles sont triées chaque jour dans les ateliers du Relais à Bruay-la-Buissière.

### **1-2-3. Déchets ne provenant pas des ménages, mais pris en charge par le service public**

#### **1-2-3-1 Déchets de cantonnages**

Les déchets concernés sont ceux produits par l'activité des services techniques (bâtiments, espaces verts, propreté urbaine) de la CUD, ou de certaines de ses communes membres, ou encore du SIVOM des cantons de Bourbourg-Gravelines, du Syndicat Intercommunal des dunes de Flandres (SIDF), de la Direction Départementale de l'Équipement (déchets de l'A16) et du Centre hospitalier (déchets de tonte).

Pour assurer la prise en charge des déchets de leur services techniques au centre de transfert de Petite-Synthe, ces collectivités ont passé une convention avec la CUD .

Compte-tenu de l'évolution de la réglementation, qui soumet dorénavant au Code des Marchés Publics les contrats passés entre collectivités publiques, les conventions en vigueur avec les collectivités précitées ont toutes été dénoncées au 31 décembre 2002.

Les collectivités ont eu la liberté de signer une nouvelle convention avec la CUD au vu de nouveaux tarifs de prise en charge de ces déchets de « cantonnement » approuvés par le conseil communautaire le 17 octobre 2002. Certaines ont fait le choix de recourir aux services d'opérateurs privés .

A cette date, les Villes de Armbouts-Cappel, Bray-Dunes, Cappelle la Grande, Coudekerque, Fort-Mardyck, Saint-Pol sur mer, Zuydcoote, le Centre Hospitalier de Dunkerque, la Direction Départementale de l'Équipement et le Syndicat Intercommunal des Dunes de Flandres ont signé une nouvelle convention avec la CUD, après avoir, pour certains d'entre eux, organisé une mise en concurrence.

Les nouveaux tarifs de transfert, transport et traitement en vigueur sont les suivants :

- pour les déchets verts : 64,41 Euros /tonne
- pour les gravats : 27,25 Euros /tonne
- pour les autres catégories de déchets : 90,84 Euros /tonne

<i>Type de collecte</i>	<i>Origine des déchets de cantonnement</i>	<i>Type de traitement</i>		
		<b>CET II</b>	<b>CET III</b>	<b>Compostage</b>
<b>Apport direct des services techniques (CUD et autres établissements)</b>	<b>Propreté Urbaine Gravats Déchets verts Autres (Mélange)</b>	1 597		
			3 965	
				1 969
		595		
<b>Total tonnage 2002</b>		<b>2 192</b>	<b>3 965</b>	<b>1 969</b>
<b>Total tonnage 2001</b>		<b>3 482</b>	<b>3 576</b>	<b>1 230</b>
<b>Total tonnage 2000</b>		<b>4 030</b>	<b>4 162</b>	<b>1 657</b>

### 1-2-3-2 Déchets banals des activités économiques (DAC)

Il s'agit, d'après le décret n° 77-151 du 7 février 1977, des déchets d'origine commerciale ou artisanale qui, eu égard à leurs caractéristiques et aux quantités produites, peuvent être éliminés sans sujétions techniques particulières et sans risques pour les personnes et pour l'environnement. En conséquence, ils doivent pouvoir être éliminés dans les mêmes conditions que les déchets des ménages.

L'assimilation de ces déchets ne doit pas conduire à une modification des processus d'élimination mis en œuvre pour les déchets des ménages. Ainsi, une double restriction est instituée :

- d'une part, une restriction quantitative car les volumes éliminés ne doivent pas obliger les communes à accroître leur parc de camions-bennes, leur nombre d'employés, la fréquence de la collecte etc., ni devoir redimensionner à la hausse leurs installations de traitement ;

- d'autre part, une restriction qualitative tenant à ce que les déchets présentés à la collecte par des personnes autres que les ménages, sans être trop volumineux ne doivent pas être spéciaux. Les déchets concernés doivent donc être identiques à ceux que peuvent déposer les ménages dans les conteneurs conçus à cet usage.

Les déchets banals des activités économiques étant assimilés à ceux des ménages, il n'y a pas de distinction entre les tournées de ramassage des déchets ménagers et les tournées de ramassage des déchets des artisans, commerçants, services et administrations.

Le service de collecte des déchets d'origine commerciale et artisanale a été mis en place au sein de la CUD depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1997.

*Sur le volet financier : voir. § 2-5-1 indicateurs financiers complémentaires (p.37)*

### **1-3. LE TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES**

Les déchets collectés dans les bacs bleus sont triés et conditionnés au centre de tri TRISELEC puis acheminés vers des unités de recyclage.

Les déchets verts et fermentescibles sont envoyés vers des unités de compostage en vue d'assurer une production d'amendements organiques destinés aux terres agricoles.

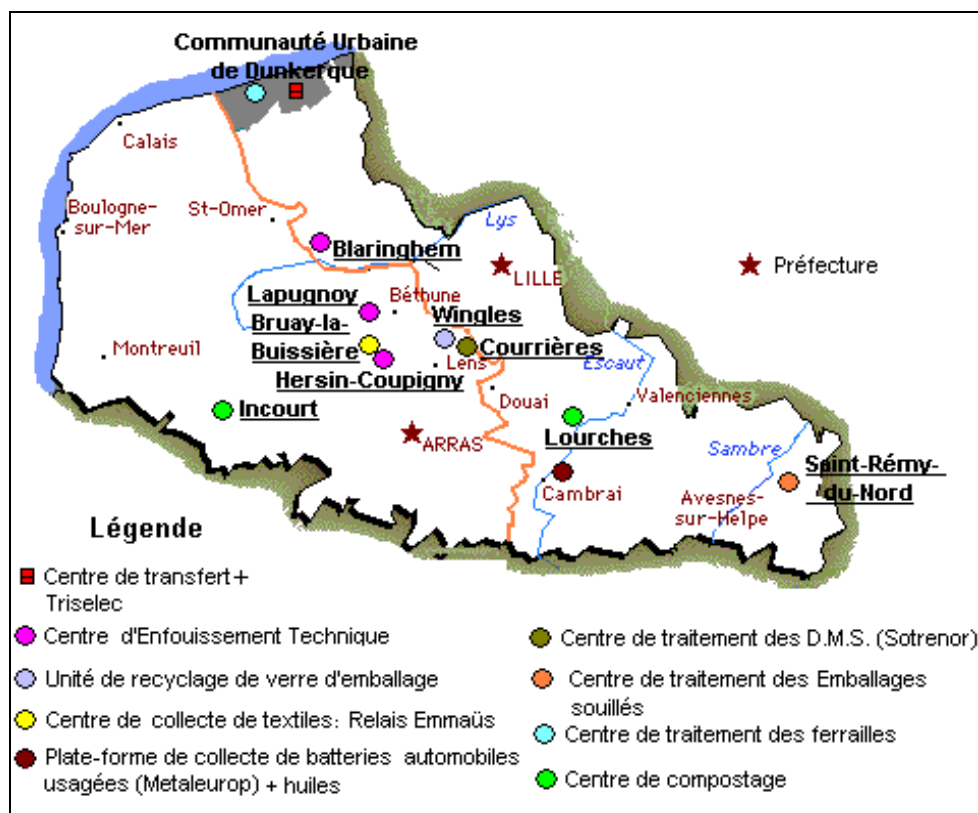
Depuis l'arrêt de l'incinérateur des déchets sur le site de Petite-Synthe, les déchets résiduels et déchets encombrants sont quant à eux acheminés vers des centres d'enfouissement technique (CET) de classe II (habilités à recevoir ce type de déchets)

Les gravats sont évacués vers des centres de stockage habilités à recevoir les seuls déchets inertes (CET III)

**Les déchets ménagers spéciaux (emballages souillées, pots de peinture, solvants, etc.) sont acheminés vers des centres de transit pour ensuite faire**

l'objet de traitements spécifiques suivant leur nature (incinération en cimenterie).

### 1-3-1. Localisation des unités de traitement utilisées par la CUD

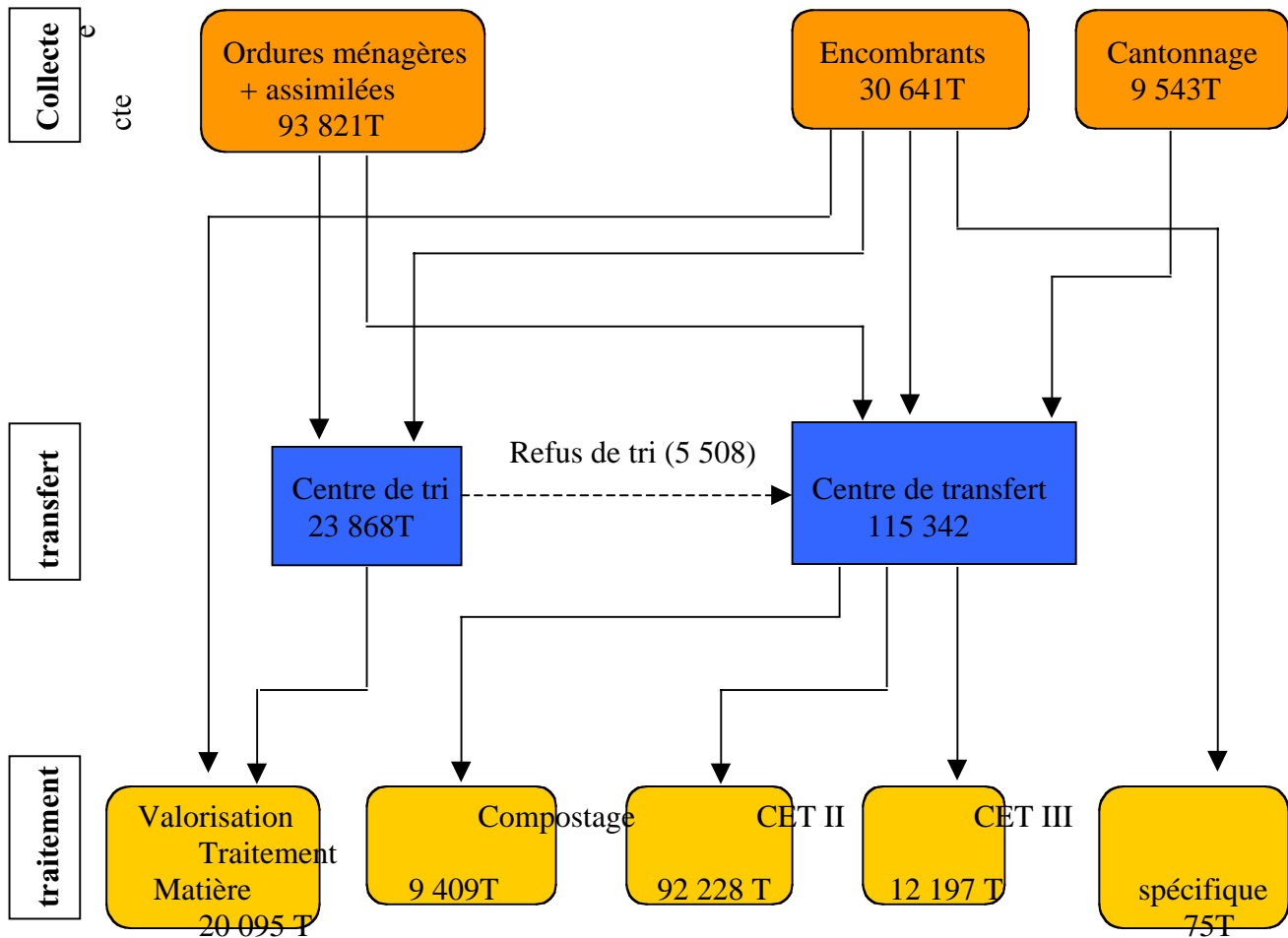


### 1-3-2. Modes de traitement et valorisation

La ventilation entre les différents modes de traitement des déchets collectés par la CUD se répartit comme indiqué ci-dessous :

Déchets traités	Unités de traitement	Procédé de traitement utilisé	Finalité
Déchets d'emballages, papiers, cartons	Centre de tri (TRISELEC)	Tri manuel avec légère mécanisation	Valorisation matière
Bio-déchets	Centre de compostage (Verdure, Recydem)	Compostage	Valorisation matière
Encombrants, déchets ménagers résiduels	CET II	Enfouissement	
Déchets inertes (gravats)	CET III	Enfouissement	
Déchets ménagers spéciaux	Centres de traitement particuliers	Incinération (notamment)	

**1-3-3 Bilan matière synthétique (pour le bilan matière détaillé voir annexe n°1)**



**1-3-4 Performances de la collecte en porte à porte sélective ou « séparative »**

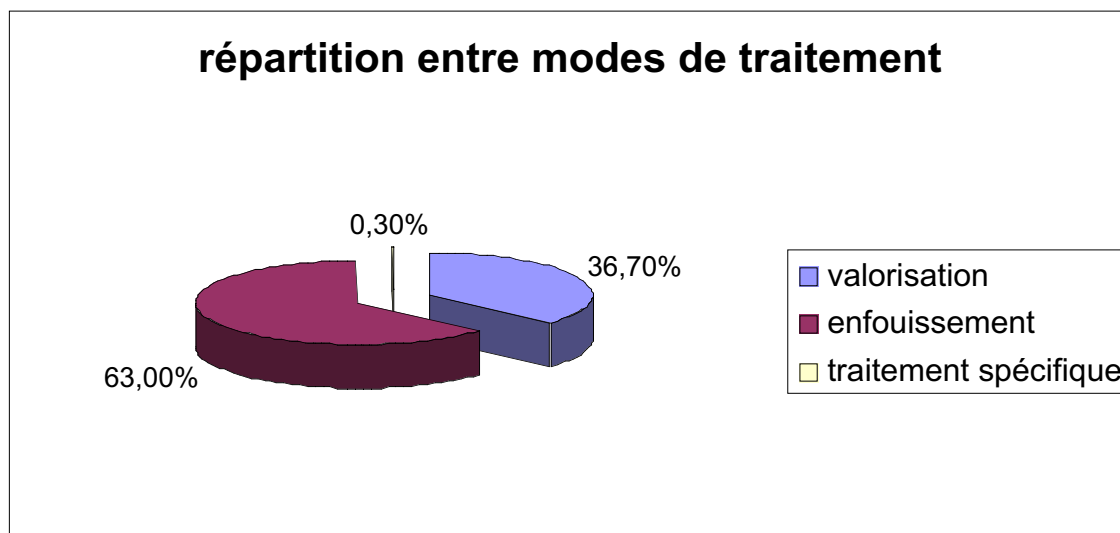
Le tableau ci-dessous montre que progressivement le captage des déchets collectés séparativement progresse au détriment des déchets contenus dans la poubelle marron. Ce résultat atteste du travail mené par les services pour développer la pratique du tri sélectif

Matériaux	Mode de collecte	Mode de traitement	Tonnage collecté et valorisé en 2000	Tonnage collecté et valorisé en 2001	Tonnage collecté et valorisé en 2002	Evolution en %	
						2000/2001	2001/2002
Verre	*PAP bac « bleu »	Centre de tri + Valorisation	7.897	8.344	8.387	5,66	0,51
Papiers cartons	*PAP bac « bleu »	Centre de tri + Valorisation	8.353	8.390	8.960	0,44	6,79
Métaux	*PAP bac « bleu »	Centre de tri + Valorisation	680	677	683	-0,44	0,89
Plastiques	*PAP bac « bleu »	Centre de tri + Valorisation	976	1.015	1.008	3,99	-0,69
Bio-déchets	*PAP bac « vert »	Centre de transfert + Compostage	174	181	214	4	18,23

*PAP : porte à porte*

### **1-3-5 Performance de la collecte en apport volontaire à travers le réseau des déchetteries**

La répartition entre valorisation / enfouissement / traitement spécifique reste quasiment inchangée pour ces trois dernières années, ainsi qu'il est indiqué dans les schéma et tableau ci-dessous :



<i>Matériaux</i>	<i>Total déchets reçus en déchetteries</i>	<i>Valorisé</i>	<i>Mis en Centre d'Enfouissement Technique (II et III)</i>	<i>Traitement Spécifique</i>
<b>Gravats</b>	8.232		8.232	
<b>Encombrants (« mélange »)</b>	8.195		8.195	
<b>Déchets verts</b>	7.226	7.226		
<b>Ferraille</b>	1.509	1 509		
<b>Papiers et cartons</b>	617	617		
<b>Batteries (et piles)</b>	73	73		
<b>DMS</b>	57			57
<b>Vêtements</b>	86	86		
<b>Huiles minérales</b>	71	71		
<b>Emballages souillés</b>	16			16
<b>Total tonnage matériaux 2002</b>	<b>26.082</b>	<b>9.582</b>	<b>16.427</b>	<b>73</b>
<b>Part du total en 2002</b>	<b>100%</b>	<b>36,7%</b>	<b>63%</b>	<b>0,3%</b>
<b>Total tonnage matériaux 2001</b>	<b>23.307</b>	<b>8.116</b>	<b>15.119</b>	<b>72</b>
<b>Part du total en 2001</b>	<b>100%</b>	<b>34,8%</b>	<b>64,9%</b>	<b>0,3%</b>
<b>Total tonnage matériaux 2000</b>	<b>21.896</b>	<b>7.567</b>	<b>14.285</b>	<b>44</b>
<b>Part du total en 2000</b>	<b>100%</b>	<b>37,1%</b>	<b>62,6%</b>	<b>0,3%</b>

## 1-4. Les mesures de prévention et de sécurité au travail

### 1-4-1. Dans la collecte et le transport

Une formation est dispensée aux agents de collecte pour améliorer l'utilisation du matériel et la sécurité sur les véhicules à ordures ménagères particulièrement en ce qui concerne l'application de la norme CEN 1501-1.

Cette nouvelle norme prévoit l'installation d'un système empêchant le véhicule de rouler à plus de 30 km/heure en marche avant et de se déplacer en marche arrière lorsqu'un rippeur se trouve sur le marchepied. Ce système peut-être considéré dans tout les cas d'usage comme particulièrement sécurisant pour les personnes travaillant autour de la benne à ordures. Au fur et à mesure du renouvellement du parc de véhicules, ces nouveaux équipements sont intégrés.

Cette norme conseille également l'installation d'une caméra de rétrovision avec un moniteur de contrôle en cabine et des marches d'escalier pour accéder plus facilement à la cabine. Aujourd'hui tous les véhicules en sont équipés.

A titre indicatif, en 2002, la régie de collecte des déchets était équipée de 41 bennes d'enlèvement des ordures ménagères (33 bennes à ordures ménagères à Petite-Synthe et 8 à Gravelines) L'âge moyen du parc était de 6,8 ans.

Un plan de gestion du parc des bennes a été établi en 2001. Il a prévu le remplacement des véhicules les plus anciens pour atteindre à terme un âge moyen de moins de 5 ans.

### 1-4-2. Dans le processus de tri

Certaines mesures ont été prises pour améliorer l'hygiène au sein des locaux de la SEM TRISELEC; les principales étant les suivantes:

- **un renouvellement de l'air** est assuré par un dispositif de production et de distribution d'air extrait à l'extérieur du bâtiment ;
- l'extraction y est naturelle et est renforcée par l'aspiration du dépoussiérage.
- enfin, des analyses de l'air sont effectuées régulièrement ;
  
- **le personnel** de production travaille dans une ambiance climatisée ;
- il est abrité des intempéries et est équipé d'un habillement approprié ;
  
- **le nettoyage** – désinfection des locaux sociaux, espaces sanitaires et bureaux est effectué tous les jours, par une personne attitrée et appartenant à une société de nettoyage.

## **II / LES INDICATEURS FINANCIERS**

### **2-1. Prestations du service exercées en régie directe : la collecte des déchets**

L'approche analytique qu'a mené le service est avant tout destinée à apprécier de manière relative les différents coûts entre d'une part les différents modes d'organisation de la collecte, et d'autre part, leur évolution dans le temps. Les enseignements que l'on peut tirer de ce travail sont de deux ordres :

- la collecte en porte à porte des déchets contenus dans la poubelle bleue coûte 146 euros la tonne, alors que les déchets recueillis dans la poubelle marron ont un coût de 99 euros la tonne. Ces chiffres sont à mettre en relation avec le coût du traitement des déchets concernés qui est respectivement de 40 et 78 euros. La comparaison des deux filières en coût global montre que les prix de revient des deux filières sont quasiment identiques à ce jour et ce malgré une qualité de produits recueillis dans la poubelle bleue qui pourrait être améliorée.

- La collecte en apport volontaire est beaucoup moins coûteuse que celle organisée en porte à porte ce qui montre que les déchets verts produits en grande quantité doivent continuer à être collectés par le réseau des déchetteries et non par la poubelle verte.

#### **2-1-1. Méthode de calcul**

Le coût du service de collecte, assumé en régie directe par les services de la collectivité peut être évalué à **12.392.000 Euros** environ pour l'année 2002.

On peut ainsi estimer le coût du service à **103 euros** la tonne environ, tout mode de collecte et tout type de produits collectés confondus.

Les dépenses prises en considération pour le calcul de ce coût sont les dépenses de fonctionnement direct (masse salariale, fournitures, dépenses d'entretien pour le matériel et les bâtiments), et l'amortissement des investissements selon une hypothèse de valeur à neuf du parc de véhicules et des bâtiments (la durée de l'amortissement financier étant calée sur l'amortissement technique).

Ces coûts s'entendent toutes taxes comprises, mais hors dépenses de fonctionnement indirect (frais de structure, masse salariale des personnels affectés pour partie au service, opérations d'ordre comptable, etc.).

Ce coût estimé du service, dont la méthode de calcul est détaillée dans les tableaux ci-dessous (p. 31 à 34) se décline selon 4 types de prestation : la collecte en porte à porte au départ des sites de Petite-Synthe et de Gravelines (coût de la collecte « marron » et de la collecte sélective), la pré-collecte (acquisition et distribution de bacs) et la collecte en apport volontaire dans les déchetteries.

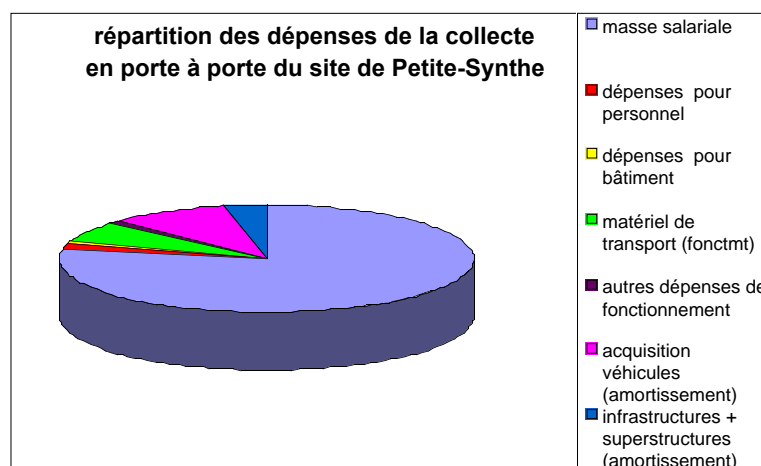
## 2-1-2. Coût estimé de la collecte en porte à porte / site de Petite-Synthe

Coût moyen de la tonne collectée	<b>103</b> ₤
coût de la tonne collectée dans la « marron »	<b>95</b> ₤
Coût de la tonne collectée dans la « bleue »	<b>124</b> ₤

Répartition des dépenses par type de collecte					
	Bennes (total annuel)	Part relative (%)	Tonnes (total annuel)	Part relative (%)	Dépenses annuelles
« marron »	5.978	68,75	55.676	74	5.307.919,47
« bleue »	2.662	30,62	19.334	25,7	2.399.732,83
« verte »	55	0,63	214	0,3	48.834,99
total	8.695	100	75.224	100	7.756.487,30

*NB le coût de collecte de la poubelle verte n'est pas représentatif au regard du faible tonnage collecté*

Décomposition par nature de dépenses		
	Montant	Part relative (%)
masse salariale	6 048 856,08	77,98
dépenses pour personnel	99.205,97	1,28
dépenses pour bâtiment	60.180,36	0,78
matériel de transport (fonctionnement)	503.301,68	6,49
autres dépenses de fonctionnement	72.784,22	0,94
acquisition véhicules (amortissement)	718.768,00	9,27
infrastructures + superstructures (amortissement)	253.391,007	3,27
total	756.487,30	100

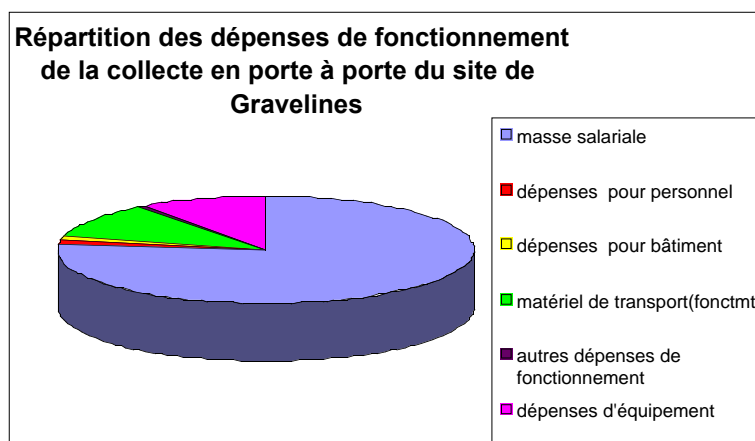


### 2-1-3. Coût estimé de la collecte en porte à porte / site de Gravelines

Coût moyen de la tonne collectée	<b>106</b> ₤
coût de la tonne collectée dans la « marron »	<b>90</b> ₤
Coût de la tonne collectée dans la « bleue »	<b>169</b> ₤

<b>Répartition des dépenses par type de collecte</b>					
	Bennes (total annuel)	Part relative (%)	Tonnes (total annuel)	Part relative (%)	Dépenses annuelles
« marron » (communes s CUD et hors CUD)	1.600	68,67	14.028	80,24	1.260.027,02
« bleue »	730	31,33	3.455	19,76	584.501,82
total	2.330	100	17.483	100	1.844.528,84

<b>Décomposition par nature de dépenses</b>		
	<b>Montant</b>	<b>Part relative</b>
masse salariale	1.413.481,09	76,63
dépenses pour personnel	21.022,12	1,14
dépenses pour bâtiment	27.525,14	1,49
matériel de transport (fonctionnement)	189.918,88	10,30
autres dépenses de fonctionnement	13.078,62	0,71
Dépenses d'équipement	179.503,00	9,73
total	1.844.528,84	100



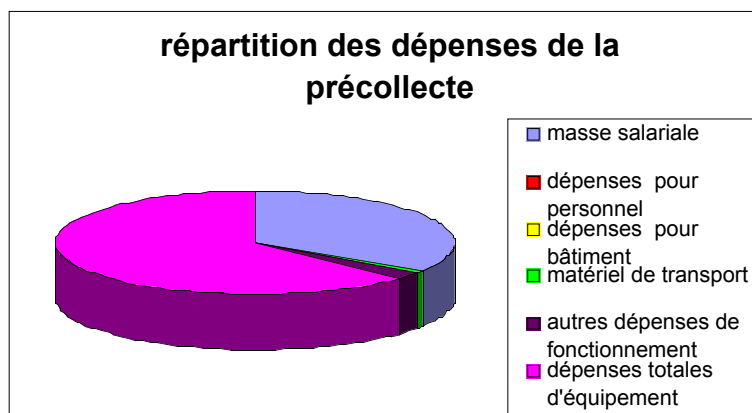
### 2-1-4. Coût estimé de la précollecte

Coût moyen de la tonne collectée	<b>11</b> ₤
coût de la tonne collectée dans la « marron »	<b>7</b> ₤
Coût de la tonne collectée dans la « bleue »	<b>22</b> ₤

<b>Répartition des dépenses par type de collecte</b>					
	Etat du parc (avril 2002)	Part relative (en coût) (%)	Tonnes (total annuel)	Part relative (%)	Dépenses annuelles
bacs marrons	62.469	50,66	69.704	75,19	518.065,73
bacs bleus	51.597	49,12	22.789	24,58	502.322,10
bacs verts	350	0,23	214	0,23	2.312,79
total	114.416	100	92.707	100	1.022.700,62

*NB :le coût de précollecte de la poubelle verte n'est pas représentatif au regard du faible tonnage collecté*

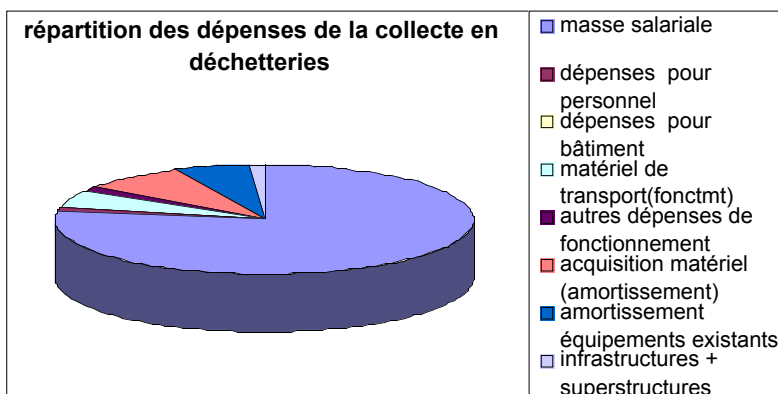
<b>Décomposition par nature de dépenses</b>		
	Montant	Part relative (%)
masse salariale	348.275,70	34,05
dépenses pour personnel	83,83	0,01
dépenses pour bâtiment	1.123,90	0,11
matériel de transport (fonctionnement)	8.635,71	0,84
autres dépenses de fonctionnement	23.305,42	2,28
Dépenses totales d'équipement	641.276,06	62,70
total	1.022.700,62	100%



**2-1-5. Coût estimé de la collecte en apport volontaire par le réseau des déchetteries communautaires**

Coût moyen de la tonne collectée	<b>60 ₣</b>
Tonnage collecté en 2002	<b>25.267</b>

<b>Décomposition par nature de dépenses</b>		
	<b>Montant</b>	<b>Part relative (%)</b>
<b>masse salariale</b>	1.185.238,5	
<b>dépenses pour personnel</b>	6	77,75
<b>dépenses pour bâtiment</b>	12.298,52	0,81
<b>matériel de transport (fonctionnement)</b>	6.854,67	0,45
<b>autres dépenses de fonctionnement</b>	77.316,40	5,07
<b>acquisition matériels (amortissement)</b>	14.052,48	0,92
<b>Amortissement équipements existants</b>	121.540	7,97
<b>infrastructures + superstructures</b>	90.000	5,90
	17.121	1,12
<b>total</b>	1.524.421,6	2
		100



NB : Le coût de la collecte en apport volontaire par l'intermédiaire des conteneurs d'apport volontaire multiproduits disposés en bas des immeubles d'habitat collectif, n'est pas significatif, compte-tenu du faible tonnage qu'il représente (1.928 tonnes en 2002 pour un total de dépenses estimé à 239.328 euros environ).

**2-2. Prestations du service confiées à des prestataires extérieurs : le tri et l'élimination des déchets**

Type de prestation	Prestataire	Tonnages	Total des dépenses 2002 (en euros) rattachements compris	
<b>TRANSFERT TRI TRAITEMENT</b>				Prix moyen de la tonne traitée ou valorisée en Euros TTC (TVA 5,5%)
<b>Tri</b>	TRISELEC	23 868	954.000,00	39,97
<b>Centre de transfert</b>	IDEX	119 810	1.055.020,00	8,81
<b>Déchets verts</b> <i>Dont transfert</i>	Verdure Recydem	9 409	385.824,69	49,81
<b>Déchets ménagers et assimilés</b> <i>Dont transfert</i>	Baudelet* SITA Nord*	98 205	6.524.154,35 +235.686,98 <i>euros payés sur budget 2003</i>	77,64
<b>Déchets ménagers spéciaux</b>	Sotrenor FEE	75	125.267,01	1.670,23
<b>Matériaux inertes (gravats)</b> <i>Dont transfert</i>	TVE	12.197	211.499,17	26,15
<b>Boues de la station d'épuration des eaux usées</b>	SLE	13.160	1.871.503	142,21 (TVA 19,6%)
<b>Autres (pneus usagés, huiles, etc.)</b>	FEE Debruyne Maçon	forfait	5.713,41	

\* nouveau marchés à compter du 28 août 2002

**2-3. Evolution des dépenses**

**2-3-1 Evolution des dépenses externalisées**

Total prestations externes 2002	11.132.981,67 euros <i>source 611 (CPSE) : Compte Administratif 2002</i>
Total prestations externes 2001	10.368.122,07 euros <i>source 611 (CPSE) : Compte Administratif 2001</i>
Total prestations externes 2000	10.817.273,46 euros <i>source 611 (CPSE) : Compte Administratif 2000</i>
Variation 2000-2002	+2,92 %

Il convient de préciser à ce stade que en cours d'année 2002 la CUD a relancé un appel d'offres pour renouveler le marché de transport et de traitement des déchets ménagers et assimilés.

A l'issue de la procédure d'attribution du nouveau marché, les coûts unitaires des prestations se sont révélés supérieurs de 25% environ à l'ancien marché.

Le compte administratif 2002 tient donc compte de cette augmentation, mais en partie seulement, puisque le nouveau marché a pris effet le 28 août 2002 seulement.

### 2-3-2 évolution globale des dépenses du service

	2000		2001		2002		Variation	
	en euros	en francs	en euros	en francs	en euros	en francs	2000-01	2001-02
Dépenses d'équipement	2.823.051	18.518.000	5.079.754	33.321.000	3.067.456	20.121.192	+80%	-40%
Dépenses d'investissement	7.499.729	49.195.000	7.538.909	49.452.000	9.047.266	59.346.175	+0,5%	+20%
Fonctionnement (avec retraitement SIVOM)	22.985.706	150.777.000	22.683.681	148.795.000	24.762.520	162.431.500	-1,3%	+9%

*NB : les dépenses d'équipement regroupent les acquisitions, travaux neufs et études ; les dépenses d'investissement comprennent, outre les dépenses d'équipement : les emprunts, les immobilisations financières et les opérations d'ordre ; les dépenses de fonctionnement s'entendent rattachements compris et englobent les charges salariales.*

### 2-4. Modalités de financement du service

Nature du financement du service	Montant (euros)	% du total
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	14.076.405,49	87,74
Redevance spéciale d'enlèvement des ordures ménagères	218.311,82	1,36
Redevance spéciale d'enlèvement des ordures « campings »	25.641,48	0,16
Apports en déchetteries (particuliers et professionnels)	61.423,61*	0,38
Déchets des services techniques des communes et autres établissements publics	710.793,35	4,43
Prestations de service SIVOM (traitement déchets communes non communautaires)	682.127,23	4,25
Vente de produits résiduels (batteries, ferrailles)	28.574,32	0,18
Revenu d'immeuble (TRISELEC)	117.094,80	0,73
Avoirs sur factures	24.245,56	0,15
Pénalités de retard fournisseurs (Internet, CITEC)	28.149,76	0,18
Remboursements suite sinistres	31.504,96	0,20
T.I.P.P.( taxe intérieure sur les produits pétroliers /véhicules OM)	39.007,23	0,24
<b>Sous-Total recettes réelles (hors opérations d'ordre)</b>	<b>16.043.279,61</b>	<b>100</b>
<b>Participation du budget principal</b>	<b>8.873.029,36</b>	
<b>Total section fonctionnement(dont opérations d'ordre)</b>	<b>26.370.552,93</b>	

\*recette soumise à TVA (5,5 pour les professionnels et taux normal pour les particuliers)

## 2-5. Indicateurs financiers complémentaires

### 2-5-1. Tarifs de redevances pour service rendu

#### ➤ *La redevance spéciale*

Lorsqu'une collectivité collecte, dans la cadre de son service d'enlèvement des ordures ménagères, des déchets artisanaux et commerciaux, assimilables aux ordures ménagères, la mise en place de la redevance spéciale est rendue obligatoire par la loi N° 92-646 du 13 juillet 1992 relative à l'élimination des déchets et aux installations classées pour la protection de l'environnement.

Cette loi réaffirme les dispositions du décret du 07 février 1977 qui dispose que « l'élimination des déchets d'origine commerciale et artisanale donne lieu à la perception d'une redevance spéciale par les communes ou leurs groupements ».

Dans ce cadre, la CUD qui historiquement a toujours collecté les déchets artisanaux et commerciaux assimilables aux ordures ménagères, a mis en place depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1997 cette redevance qui s'applique à toute personne physique ou morale qui confie à la CUD le soin d'éliminer ses déchets autres que ménagers au dessus de 1020 litres par semaine. On considère en effet que les 1020 premiers litres collectés sont financés par la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

Les producteurs de plus de 1020 litres de déchets non ménagers par semaine sont libres de choisir le prestataire des opérations de collecte et d'élimination de ces déchets ou de recourir aux services proposés par la Communauté Urbaine de Dunkerque.

Le cas échéant, ils signent une convention avec la Communauté, laquelle fixe entre autres le volume de déchets à collecter et le montant de redevance qui sera perçue en contrepartie de ce service rendu, tel que prévu par la loi du 13 juillet 1992 relative à l'élimination des déchets.

Les services proposés par la CUD sont calculés en fonction des coûts du service et tiennent compte de la part couverte par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères. Les prix sont établis nets et sans taxes au vu du volume collecté et traité ou simplement traité.

Les tarifs encore en vigueur en 2002 étaient les suivants :

- 0,029 Euros le litre au-delà de 680 litres pour la « marron »
- 0,014 euros le litre au-delà de 340 litres pour la « bleue »

A titre indicatif, 118 artisans/commerçants ont confiés la collecte et l'élimination de leurs déchets à la CUD en 2002 ; ce qui a généré une recette de 130.000 euros environ.

➤ *les apports en déchetterie*

Les tarifs des apports en déchetteries ont été approuvés par délibération du Conseil Communautaire du 23 mars 2000 :

- l'accès y est gratuit pour les particuliers dont l'apport est inférieur à un mètre cube ainsi que pour les établissements assujettis à la redevance spéciale sur présentation d'une carte d'accès (déchets d'emballage uniquement)
- les dépôts des particuliers sont facturés 19,82 euros Toutes Taxes Comprises par mètre cube au delà du premier mètre cube,
- les dépôts effectués à titre professionnel par les artisans, commerçants et les administrations sont facturés 16,77 euros Hors Taxes par mètre cube de déchets ménagers ordinaires.

Depuis une délibération du Conseil Communautaire du 27 mars 2003, l'accès en déchetterie est gratuit pour tous les particuliers.

**2-5-2. Aides perçues**

<b>Nature du financement</b>	<b>Actions financées</b>	<b>organisme</b>	<b>Montant (en Euros)</b>
<b>Subvention d'investissement</b>	-Soutien liquidatif -Soutien aux matériaux valorisés ; -Soutien à l'information et à la communication locale ;	Eco-Emballages	102.542,98
<b>Subvention d'investissement</b>	Financement étude création recyclerie	Conseil Régional	5.335,71

## **III./ EVENEMENTS MARQUANTS**

### **3-1. Animations / campagnes de communication**

Depuis 1999, différents outils de communication ont été développés par la Communauté Urbaine de Dunkerque afin d'informer et de sensibiliser un public varié (enfants et adultes) à la problématique des déchets et aux enjeux citoyens du tri sélectif.

Pour les établissements scolaires qui le désirent, des animations ainsi que des visites du centre de tri sont organisées, un livret est distribué à chaque enfant (« Vu l'bac, j'me bouge »). Leur professeur se voit remettre un livret d'accompagnement lui permettant d'effectuer un travail de suivi avec les enfants.

L'exposition itinérante de TRISELEC "Prendre en main ses déchets", destinée à un public adulte, présente le centre de tri, fer de lance de la stratégie globale de gestion des déchets mise en place par Dunkerque-Grand-Littoral, ses missions (environnementale, économique et sociale) et son bilan d'activité.

En outre, les résidents en habitat vertical reçoivent une information particulière sur le tri sélectif. Cette action est menée à la suite d'une réhabilitation, ou de dégradation de la qualité de tri constatée soit par les « conseillers du tri », soit par le fourgon du juste tri (TRISELEC).

Des outils et supports d'information (guide du tri, sacs de préstockage, autocollants) sont distribués auprès des usagers à cette occasion pour accompagner leur geste citoyen.

A titre indicatif, en 2002, le service de communication opérationnelle a participé aux manifestations suivantes :

- Salon des métiers (du 25 au 29 mars)
- Journée mondiale de l'eau (22 mars)
- Action Carrefour pour la journée de l'environnement (5 juin)
- Journée de l'environnement (1<sup>ère</sup> semaine de juin)
- Portes ouvertes de Triselec (du 4 au 7 octobre)
- Fête de la science (du 18 au 20 octobre)
- Salon de l'habitat (du 18 au 20 octobre)

### **3-2. L'amélioration du service sur la partie communautaire du SIVOM**

Au 1<sup>er</sup> janvier 2002, la régie de collecte des ordures ménagères a pris en charge la gestion de la régie du SIVOM, et ce conformément aux objectifs politiques fixés, sans interruption du service, ni modification de sa consistance.

Dans le cadre de cette reprise, un certain nombre d'améliorations ont pu être apportées :

- selon le principe d'équité des usagers de la Communauté Urbaine, la collecte durant les jours fériés a été étendue aux 6 communes du SIVOM membres de la Communauté,
- selon le même principe d'équité les ex-agents du SIVOM se sont vus gratifiés des mêmes niveaux de rémunération indemnitaire que leurs collègues de Petite-Synthe,
- la sécurité des agents a été renforcée grâce à la dotation systématique, à l'instar des agents de Petite-Synthe, de tenues de travail et d'équipements de protection individuelle,
- la collecte (et la financement par le mécanisme de la redevance spéciale) des déchets artisanaux et commerciaux est mise en place progressivement sur les 6 communes du SIVOM membres de la CUD.

**ANNEXE N°1**  
**BILAN MATIERE 2000-2001-2002**

# BILAN MATIERE

2000 - 2001 - 2002

Origine déchets	Type production	Nature	Type collecte	Trisélec			Compostage			Valorisation			Autres			CET II			CET III			Tonnage				
				2000	2001	2002	2000	2001	2002	2000	2001	2002	2000	2001	2002	2000	2001	2002	2000	2001	2002	2000	2001	2002		
				t	u	%	t	u	%	t	u	%	t	u	%	t	u	%	t	u	%	t	u	%		
OM et assimilés		Fermentescibles	Porte à porte				174	181	214								174	4%	181	4%	214	18%	214			
		Somme Fermentescibles				174	181	214										174	4%	181	4%	214	18%	214		
		Propres et secs	Apports volontaires		521	401	462											521	-23%	401	-23%	462	15%	462		
		Somme Propres et secs	Porte à porte		21 759	22 270	22 789											21 759	2%	22 270	2%	22 789	2%	22 789		
		Résiduelles	Apports volontaires		22 280	22 671	23 251											22 280	2%	22 671	2%	23 251	3%	23 251		
		Somme Résiduelles	Porte à porte															633	22%	773	22%	773	-16%	652		
		Somme OM et assimilés			22 280	22 671	23 251	174	181	214	71 773	71 153	70 356	71 773	71 153	70 356	71 773	-1%	71 153	-1%	70 380	-1%	69 704	69 704		
		Encombrants		Déchets verts	Apports volontaires				911	693	814								911	-24%	693	-24%	814	17%	814	
				Somme Déchets verts	Déchetteries		5 547	5 313	6 412	6 458	6 006	7 226								5 547	-4%	5 313	-4%	6 412	21%	6 412
				Ferrailles	Déchetteries								1 272	1 347	1 509					1 272	6%	1 347	6%	1 509	12%	1 509
Somme Ferrailles	Déchetteries										1 272	1 347	1 509					1 272	6%	1 347	6%	1 509	12%	1 509		
Gravats	Déchetteries										6 955	7 368	8 232					6 955	6%	7 368	6%	8 232	11%	8 232		
Mélange	Déchetteries										7 330	7 730	8 195					7 330	5%	7 730	5%	8 195	6%	8 195		
Somme Mélange	Villes										2 520	3 828	4 560					2 520	52%	3 828	52%	4 560	19%	4 560		
Somme Mélanges	Déchetteries				560	563	617											560	1%	563	1%	617	10%	617		
Somme Papiers cartons	Déchetteries				560	563	617											560	1%	563	1%	617	10%	617		
Somme Encombrants					560	563	617	6 458	6 006	7 226	1 272	1 347	1 509	9 850	11 558	12 755	9 850	17%	11 558	17%	12 755	10%	12 755			
Cantonnages		Déchets verts	CUD				454	223	340								454	-51%	223	-51%	340	52%	340			
		Somme Déchets verts	Villes		1 203	1 007	1 629	1 657	1 230	1 969								1 203	-16%	1 007	-16%	1 629	62%	1 629		
		Gravats	CUD								3 522	3 258	3 803					3 522	-7%	3 258	-7%	3 803	17%	3 803		
		Somme Gravats	Villes								640	318	162					640	-50%	318	-50%	162	49%	162		
		Mélange	CUD								487	573	595					487	16%	573	16%	595	4%	595		
		Somme Mélange	Villes		1 291	1 365	1 417											1 291	6%	1 365	6%	1 417	4%	1 417		
		Propreté urbaine	CUD								43	43	89					43	0%	43	0%	89	107%	89		
		Somme Propreté urbaine	Villes								3 543	2 909	1 597					3 543	-18%	2 909	-18%	1 597	47%	1 597		
		Somme Cantonnages			1 657	1 230	1 969	1 657	1 230	1 969	47	58	70	5 321	4 847	3 609	5 321	-13%	4 847	-13%	3 609	-1%	9 543			
		Somme Déchets spécifiques		Batteries	Déchetteries							47	58	70					47	23%	58	23%	70	21%	70	
Somme Batteries	Déchetteries									44	56	59					44	32%	56	32%	59	2%	59			
DMS	Déchetteries									44	56	59					44	32%	56	32%	59	2%	59			
Somme DMS	Déchetteries									15		16					15	-7%	14	-7%	14	14%	16			
Emballages	Déchetteries									15		16					15	-7%	14	-7%	14	14%	16			
Somme Emballages souillés	Déchetteries									15		16					15	-7%	14	-7%	14	14%	16			
Huiles	Déchetteries									78	74	71					78	-5%	74	-5%	74	-5%	71			
Somme Huiles	Déchetteries									48	67	86					48	40%	67	40%	86	26%	86			
Vêtements	Déchetteries									48	67	86					48	40%	67	40%	86	26%	86			
Somme Vêtements	Déchetteries									188	199	227	44	72	75	44	72	75	86 943	87 558	86 720	11 117	10 964	12 197		
Somme Déchets spécifiques			22 840	23 234	23 868	8 289	7 417	9 409	1 460	1 546	1 735	44	72	75	44	72	75	86 943	87 558	86 720	11 117	10 964	12 197			
Somme Collecte		Mélange	Trisélec							5 679	5 056	5 508					5 679	-11%	5 056	-11%	5 508	9%	5 508			
		Somme Mélange								5 679	5 056	5 508					5 679	-11%	5 056	-11%	5 508	9%	5 508			
		Somme Refus de tri								5 679	5 056	5 508					5 679	-11%	5 056	-11%	5 508	9%	5 508			
Somme Transfert		Somme Transfert								5 679	5 056	5 508					5 679	-11%	5 056	-11%	5 508	9%	5 508			
		Total				22 840	23 234	23 868	8 289	7 417	9 409	1 460	1 546	1 735	44	72	75	92 622	92 614	92 228	11 117	10 964	12 197			
							136 372	0%	135 847	3%	139 512															

**ANNEXE N°2**  
**BILAN MATIERE 2002 PAR DECHETTERIE**

### Bilan matière par déchetterie

	Gravelines					Petite-synthe					Bray-Dunes				
	2000	2001	2002	part du total	évolution 2000 2002	2000	2001	2002	part du total	évolution 2000 2002	2000	2001	2002	part du total	évolution 2000 2002
Gravats	806,22	887,32	920,14	28,56%	14,13%	2 319,96	2 422,75	2 847,85	35,17%	22,75%	888,50	1 047,14	1 323,31	36,95%	48,94%
Encombrants	860,14	857,14	974,44	30,24%	13,29%	2 187,41	2 206,15	2 461,20	30,40%	12,52%	900,25	1 022,06	1 063,50	29,70%	18,13%
Déchets verts	1 034,94	874,54	1 042,84	32,36%	0,76%	1 752,34	1 656,56	2 040,40	25,20%	16,44%	758,46	780,55	915,98	25,58%	20,77%
Ferrailles	172,28	169,77	188,40	5,85%	9,36%	364,32	394,80	447,24	5,52%	22,76%	164,90	187,06	204,78	5,72%	24,18%
Papiers-Cartons	100,00	47,50	45,94	1,43%	-54,06%	180,00	220,48	222,60	2,75%	23,67%	80,00	37,78	40,54	1,13%	-49,33%
Verre	10,00				-100,00%	20,00				-100,00%	20,00				-100,00%
Batteries	8,80	8,80	12,00	0,37%	36,36%	12,80	17,60	24,80	0,31%	93,75%	4,80	8,80	8,80	0,25%	83,33%
DMS	5,36	7,57	7,29	0,23%	36,01%	11,58	15,77	16,90	0,21%	45,94%	6,69	8,49	7,77	0,22%	16,14%
Vêtements	6,20	11,98	16,86	0,52%	171,94%	10,00	11,26	9,85	0,12%	-1,50%	8,10	5,35	4,63	0,13%	-42,84%
Huiles minérales	14,85	13,77	11,43	0,35%	-23,03%	24,94	20,34	22,14	0,27%	-11,23%	9,30	8,58	10,26	0,29%	10,32%
souillés	3,68	2,30	2,84	0,09%	-22,83%	3,54	4,16	4,36	0,05%	23,16%	1,38	1,30	1,32	0,04%	-4,35%
<b>total</b>	<b>3 022,47</b>	<b>2 880,69</b>	<b>3 222,18</b>	<b>100,00%</b>	<b>6,61%</b>	<b>6 886,89</b>	<b>6 969,87</b>	<b>8 097,34</b>	<b>100,00%</b>	<b>17,58%</b>	<b>2 842,38</b>	<b>3 107,11</b>	<b>3 580,89</b>	<b>100,00%</b>	<b>25,98%</b>

	Rosendael					Coudekerque				
	2000	2001	2002	part du total	évolution 2000 2002	2000	2001	2002	part du total	évolution 2000 2002
Gravats	2 046,69	2 222,94	2 622,90	30,48%	28,15%	893,32	807,86	517,76	29,31%	-42,04%
Encombrants	2 316,15	2 597,75	2 949,54	34,28%	27,35%	1 065,91	1 047,37	746,30	42,25%	-29,98%
Déchets verts	1 551,55	1 608,21	2 063,54	23,98%	33,00%	449,80	393,35	349,72	19,80%	-22,25%
Ferrailles	405,08	433,54	527,14	6,13%	30,13%	164,96	162,20	141,29	8,00%	-14,35%
Papiers-Cartons	199,96	257,70	307,78	3,58%	53,92%	0,00	0,00	0,00	0,00%	
Verre	20,00				-100,00%	0,00				
Batteries	14,40	17,60	23,20	0,27%	61,11%	6,40	5,60	4,80	0,27%	-25,00%
DMS	20,87	26,17	28,76	0,33%	37,81%	0,00	0,00	0,00	0,00%	
Vêtements	23,80	36,27	54,48	0,63%	128,91%	0,00	1,89	0,27	0,02%	
Huiles minérales	19,72	23,13	21,42	0,25%	-8,62%	9,62	8,37	5,31	0,30%	-44,80%
souillés	4,30	4,92	6,38	0,07%	48,37%	1,70	1,18	1,14	0,06%	-32,94%
<b>total</b>	<b>6 622,52</b>	<b>7 228,23</b>	<b>8 605,14</b>	<b>100,00%</b>	<b>29,94%</b>	<b>2 591,71</b>	<b>2 427,82</b>	<b>1 766,59</b>	<b>100,00%</b>	<b>-0,32</b>

### Total toutes déchetteries

	2002	part du total en 2002	évolution 2000-2001	évolution 2001-2002
	Gravats	8 231,96	31,56%	6,23%
Encombrants	8 194,98	31,42%	5,47%	6,01%
Déchets verts	7 226,48	27,71%	-7,00%	20,32%
Ferrailles	1 508,85	5,78%	5,96%	11,98%
Papiers-cartons	616,86	2,37%	0,63%	9,48%
Batteries	73,36	0,28%	23,73%	25,62%
DMS	56,96	0,22%	30,34%	-1,79%
Vêtements	86,09	0,33%	38,77%	28,97%
Huiles minérales	70,56	0,27%	-5,41%	-4,89%
Emballages souillés	16,04	0,06%	-5,41%	15,73%
<b>Total</b>	<b>26 082,14</b>	<b>100,00%</b>	<b>2,19%</b>	<b>11,91%</b>

2000	2001
6 954,69	7 388,01
7 329,86	7 730,47
6 458,09	6 006,21
1 271,54	1 347,37
559,96	563,46
47,20	58,40
44,50	58,00
48,10	66,75
78,43	74,19
14,60	13,86
<b>22 806,97</b>	<b>23 306,72</b>

\*dont piles (3,76T)

## LEXIQUE

**ADEME** : Agence pour l'environnement et la maîtrise de l'énergie

**AV** : collecte en apport volontaire (conteneurs ou « cloches » disposés en bas des habitats collectifs)

**CA** : compte administratif

**Cantonnages** : déchets issus de l'activité des services techniques (CUD ou autres établissements)

**CET II** : Centre d'enfouissement technique de classe II (habilités à recevoir les déchets ménagers et assimilés)

**CET III** : Centre d'enfouissement technique de classe III (habilités à recevoir les seules déchets inertes)

**DAC** : déchets artisanaux et commerciaux

**CUD** : Communauté Urbaine de Dunkerque

**DMS** : déchets ménagers spéciaux ou « déchets toxiques en quantité dispersée » (peintures, solvants, aérosols, etc.)

**Encombrants** : déchets assimilables aux déchets ménagers collectés en apport volontaire par le réseau des déchetteries

**EPCI** : établissement public de coopération intercommunale

**OM** : ordures ménagères (déchets issus de l'activité « domestique » des ménages)

**PAP** : collecte en porte à porte

**SIVOM** : Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple

**Spécifiques** : déchets assimilables aux déchets ménagers collectés dans des conteneurs spécifiques (batteries, vêtements, huiles, emballages souillés, etc.)